

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du 21 juin 2022

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

**RAPPORT 22/33/03**

**JARDIN PEDAGOGIQUE VELTEN – CONVENTION D'OCCUPATION ET DE  
PARTENARIAT – EDUCATION NATIONALE - SIGNATURE - AUTORISATION**

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La mairie des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements a fait le choix de s'engager dans une politique ambitieuse en matière de transition écologique et d'éducation de tous les publics aux enjeux environnementaux. La gestion des espaces verts qui lui sont transférés est un levier de revégétalisation de l'espace public et d'animation en faveur du retour de la nature en ville, en cohérence avec la nomination de Marseille parmi les 100 villes décarbonnées à l'horizon 2030. Le jardin Velten, situé au sein du complexe municipal des Chutes-Lavie, est un espace végétalisé que la mairie des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements souhaite mettre à disposition des écoles du secteur afin d'y développer un jardin pédagogique.

Ce sont ainsi 9 classes des écoles élémentaires Gilles Vigneault, Eugène Cas et Leverrier qui, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022 pourront bénéficier d'animations sur site prises en charge par la mairie de secteur toutes les deux à 3 semaines pendant toute l'année scolaire.

Les séances seront encadrées par des professionnels et le projet pédagogique construit en lien avec les équipes enseignantes pour assurer la cohérence des animations avec le programme scolaire. Les animations sur le jardin pédagogique intégreront des thématiques aussi variées que la découverte des plantes provençales, le calendrier des cultures et saisons, le climat et le cycle de l'eau, les familles d'aliments, le compostage, la découverte des insectes, etc.

En plus des 3 écoles citées ci-dessus, les centres aérés municipaux Velten et Chutes Lavie bénéficieront également d'animations sur ce jardin pendant les mercredis et vacances scolaires.

La présente délibération vise à approuver la convention de mise à disposition du site et du partenariat avec l'éducation nationale pour l'année 2022/2023

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
DELIBERE

**ARTICLE 1** Est autorisée la signature par le Maire du 3<sup>e</sup> secteur de la convention de mise à disposition du Jardin Velten et de partenariat avec l'éducation nationale pour la mise en œuvre d'un jardin pédagogique pour l'année 2022/2023

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements.

Le présent projet de délibération est mis aux voix.

Nombre de Conseillers présents : 18

Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à l'unanimité : 28 voix

Didier JAU  
Maire des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Arrondissements